



**DEUXIEME RÉUNION MINISTÉRIELLE CONJOINTE CIRGL/SADC
2 JUILLET 2014**

LUANDA, RÉPUBLIQUE D'ANGOLA

COMMUNIQUÉ

1. La 2^e réunion ministérielle conjointe CIRGL/SADC s'est tenue le 2 juillet 2014 à Luanda (Angola).

2. Étaient présents à la réunion :

Les Ministres des Affaires Etrangères et les Ministres de la Défense de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana, du Burundi, de la République Centrafricaine, la République du Congo, de la République Démocratique du Congo (RDC), du Kenya, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, du Mozambique, de la Namibie, de l'Ouganda, du Rwanda, du Soudan, du Soudan du Sud, de la Tanzanie, de la Zambie, du Zimbabwe. Étaient également présents en qualité d'observateurs, le représentant des Nations Unies, l'Union Africaine et la MONUSCO.

3. La réunion s'est déroulée sous la co-présidence de S.E. George Chikoti, Ministre des Relations Extérieures de la République d'Angola et Président du Comité Interministériel Régional (CIMR) de la CIRGL et de S.E. Netumbo Nandi- Ndaitwah, Présidente du Comité ministériel de l'Organe (CMO) de la SADC.

4. La réunion a examiné et adopté l'ordre du jour suivant recommandé par les experts CIRGL/SADC :

- i. Examen de la situation politique et sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) concernant le rapatriement continu des éléments des FDLR disposés à déposer les armes et à retourner volontairement au Rwanda et aussi l'engagement d'actions militaires d'urgence contre ceux qui refusent de déposer les armes ;

NNN

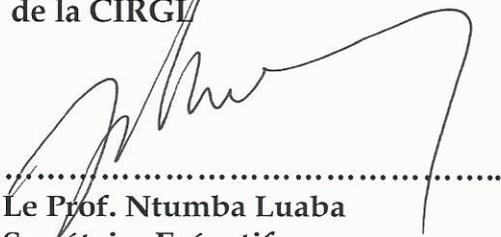
- ii. État de la mise en œuvre des déclarations et du communiqué de Nairobi en vue de faciliter et d'accélérer le rapatriement des éléments du M23 ;
 - iii. ADF-NALU et autres groupes armés ;
 - iv. Les récents incidents sécuritaires qui ont opposé la RDC et le Rwanda.
5. La réunion ministérielle conjointe CIRGL/SADC s'est rappelée qu'à sa réunion tenue le 4 novembre 2013 à Pretoria (Afrique du Sud), le Sommet conjoint SADC/CIRGL a chargé les deux Secrétariats de développer les synergies entre la SADC et la CIRGL, d'harmoniser leurs travaux dans l'application, le suivi et l'évaluation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, et de mettre en place un mécanisme permettant aux Ministres de la Défense, des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de se réunir tous les six mois afin de passer en revue les avancées réalisées, ces travaux débouchant sur la tenue d'un Sommet annuel commun des chefs d'État et de gouvernement SADC/CIRGL.
6. La réunion ministérielle conjointe CIRGL/SADC a également insisté sur la nécessité de mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération ainsi que la Résolution 2098 du Conseil de Paix et de Sécurité qui prévoit que toutes les forces négatives doivent être neutralisées, qu'elles doivent déposer les armes faute de quoi elles s'exposent à une action militaire si elles ne se plient pas aux dispositions de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.
7. La réunion ministérielle conjointe CIRGL/SADC a noté que, suite à la défaite du M23 et au désarmement volontaire continu et au rapatriement des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), la situation politique et sécuritaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) est relativement calme et stable.
8. La réunion ministérielle conjointe CIRGL/SADC a pris acte de la décision des FDLR de se rendre et de déposer les armes volontairement. La MONUSCO et les FARDC engageront des actions militaires contre les éléments des FDLR qui refusent de rendre les armes. Elle a aussi pris note des informations détaillées sur la situation des FDLR fournies par le Gouvernement de la RDC et celui du Rwanda.
9. La réunion ministérielle conjointe CIRGL/SADC a salué avec satisfaction les efforts entrepris par le Gouvernement de la RDC pour accorder l'amnistie aux ex-combattants du M23 et a encouragé la RDC et autres parties prenantes d'accélérer la mise en œuvre des déclarations de Nairobi signées par le gouvernement de la RDC et par l'ex-M23.

10. La réunion ministérielle conjointe CIRGL/SADC a salué les efforts entrepris par le Gouvernement de la RDC et la MONUSCO pour neutraliser l'ADF-NALU et s'est félicitée de l'ajout de l'ADF-NALU dans son intégralité à la liste des entités soumises aux mesures de sanctions prises par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.
11. La réunion ministérielle conjointe CIRGL/SADC a pris note des récents incidents sécuritaires qui sont survenus entre la RDC et le Rwanda le 11 juin 2014. Elle a aussi pris note du rapport préliminaire présenté par le Mécanisme Conjoint de Vérification Elargi (MCVE) ainsi que des préoccupations exprimées par le Rwanda et la RDC.
12. La réunion ministérielle conjointe CIRGL/SADC a formulé les recommandations suivantes :
 - (i) Renforcer le mécanisme créé pour l'évaluation et la mise en œuvre du processus DDRRR pour les éléments des FDLR qui seraient disposés à rendre les armes et à être rapatriés au Rwanda, dans lequel seront engagés les Nations Unies, l'Union Africaine, la CIRGL, la SADC, la RDC et le Rwanda ;
 - (ii) La reddition et le désarmement volontaires doivent être effectués dans un délai de six mois environs à compter du 2 juillet 2014, une évaluation vérifiable endéans trois mois étant menée à mi-parcours ;
 - (iii) Exiger des FDLR d'effectuer leur reddition complète dans le délai fixé et les avertir des conséquences militaires qui découleront de leur non-respect du délai convenu ;
 - (iv) Féliciter les Nations Unies, l'Union Africaine, l'Union Européenne, la SADC et la CIRGL pour le soutien qu'elles prêtent à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région ;
 - (v) Exhorter le MCVE de conclure les investigations et de soumettre son rapport final sur l'incident qui a eu lieu le 11 juin 2014 à la frontière entre la RDC et le Rwanda au Président du Comité des Ministres de la Défense de la CIRGL ;
 - (vi) Appeler la communauté internationale et les États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et la région à soutenir le processus dans la région des Grands lacs en assumant pleinement leurs responsabilités.
 - (vii) Veiller à la mise en œuvre accélérée des décisions du Mini-Sommet de la CIRGL tenu le 25 mars 2014 à Luanda, en Angola sur l'éradication des Forces négatives en tenant compte que leurs activités sont alimentées par le commerce illicite des ressources naturelles.

13. La réunion ministérielle conjointe CIRGL/SADC a félicité la République Démocratique du Congo, la République du Burundi et la République rwandaise pour les anniversaires respectifs de leur indépendance.
14. La réunion ministérielle conjointe CIRGL/SADC a remercié la République d'Angola pour l'accueil chaleureux réservé à tous les États membres et pour l'excellence des facilités de conférence mises à disposition, qui leur ont permis de conduire la réunion de manière cordiale et fructueuse.

Fait à Luanda (Angola) le 2 juillet 2014


.....
S.E. George Rebelo Pinto Chikoti
Ministre des Relations Extérieures de
la République d'Angola et Président
du Comité Interministériel Régional
de la CIRGL


.....
Le Prof. Ntumba Luaba
Secrétaire Exécutif
Secrétariat de la CIRGL


.....
S.E. Netumbo Nandi-Ndaitwah
Ministre des Affaires Etrangères de
la République de Namibie et
Président du Comité Ministériel de
l'Organe de coopération en matière
de Politique, Défense et Sécurité


.....
La Dr. Stergomena L. Tax
Secrétaire Exécutive
Secrétariat de la SADC